

# La Tribune

le bulletin d'information du Conseil local FCPE des parents d'élèves du collège et du lycée Charlemagne

**La FCPE Charlemagne vous propose deux rencontres**

## **REUNION DE RENTREE FCPE (collège et lycée)**

ACCUEIL ET INFORMATION DES PARENTS, BILAN DE LA RENTRÉE  
QUESTIONS AU PROVISEUR (qui sera présent en deuxième partie de réunion)

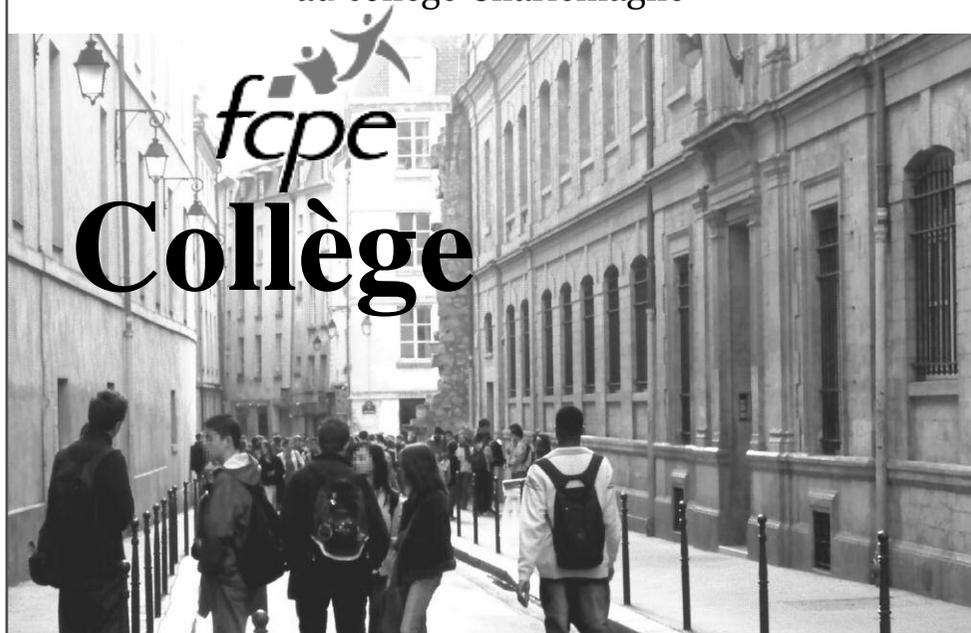
**Mardi 12 Septembre 2006 à 18h00**  
au collège Charlemagne

---

## **ASSEMBLEE GENERALE DES ADHERENTS DE LA FCPE**

AXES DE TRAVAIL, DÉSIGNATION DES CANDIDATS AU C.A.  
ELECTION DU BUREAU DE LA FCPE

**Mardi 26 Septembre 2006 à 18h30**  
au collège Charlemagne



**Collège Charlemagne**

13 rue Charlemagne 75004 Paris  
tél 01 53 01 98 50

**Lycée Charlemagne**

14 rue Charlemagne 75004 Paris  
tél 01 53 01 98 30

Site Internet de la cité scolaire Charlemagne: [www.lycee-charlemagne.fr](http://www.lycee-charlemagne.fr)

**Proviseur: Monsieur MUÑOZ**

**Proviseur Adjoint du Lycée: Monsieur BARCELO**  
**Principale Adjointe du Collège: Madame OPINEL**

**Intendant lycée et collège: Mr JEAN**

**Médecin: Madame le Dr CHOTARD**

**Assistante sociale: Madame LEROY**

**Conseiller Principaux d'Éducation (CPE):**

**Collège: Madame DION**

**Lycée: Madame RAGUIDEAU et Monsieur REMY**

**Conseillère d'orientation psychologue: Madame DOUTHE**  
**44 rue Dussoubs 75002 Paris tél 01 42 36 94 59**

**Associations de l'établissement****Foyer Socio-Educatif**

Il organise des activités sur les temps d'intercours ou de déjeuner. Au collège les parents bénévoles peuvent s'y impliquer. Au lycée, les élèves gèrent eux-mêmes le Foyer.

**Association sportive**

Elle propose des activités sportives organisées par les professeurs d'EPS en dehors des heures de cours. Une réunion sera organisée en début d'année: nous vous conseillons d'y participer !



Les congés scolaires 2006-2007	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps
	du mercredi 25-10-06 au lundi 06-11-06	du samedi 23-12-06 au lundi 08-01-07	du samedi 17-02-07 au lundi 05-03-07	du samedi 07-04-07 au lundi 23-04-07

# Votre enfant entre au collège...ce qu'il faut savoir

## Un collège pas comme les autres

Situé au cœur de Paris dans un bâtiment ancien et agréable, rénové entre 1992 et 1994, le collège Charlemagne fait partie d'une cité scolaire prestigieuse (collège-lycée-classes préparatoires) et bénéficie de la renommée attachée à celle-ci.

Le collège accueille de nombreux élèves issus de milieux favorisés (72 % en 2005-2006) dont deux fois plus d'enfants de cadres supérieurs et professions libérales que la moyenne parisienne, et peu d'élèves étrangers. Il y a deux fois moins d'élèves en retard scolaire que la moyenne nationale et trois fois moins que la moyenne parisienne. Ce recrutement particulier explique en partie les bons résultats au Brevet des collèges, assortis d'orientations en seconde générale et technologique, supérieurs aux moyennes nationale et parisienne. Par contre, les élèves mal à l'aise dans le moule d'une culture scolaire élitiste peuvent baisser les bras.

Ces élèves sont encadrés par des équipes pédagogiques dont l'expérience (38 % des enseignants y ont plus de 55 ans) et la qualité (trois fois plus de professeurs agrégés que la moyenne nationale) sont caractéristiques des établissements parisiens de centre-ville. Il y règne une atmosphère d'émulation dans le cadre d'un enseignement scolaire traditionnel, peu porté aux innovations pédagogiques mais répondant à une demande de parents exigeants pour la réussite de leurs enfants dans les filières classiques qui sont, en France, la marque de l'excellence. Pour autant, le collège doit obéir aux besoins du collège unique et assurer la meilleure réussite de tous les élèves, ce qui est loin d'être simple, et pas toujours garanti.

## Des solutions : le rééquilibrage des effectifs dans le centre de Paris

Les années précédentes, l'effectif du collège était d'un peu moins de 600 élèves répartis sur 20 classes (5 classes par

niveau entraînant une moyenne de 29 à 30 élèves par classe). Etant donné la baisse de la démographie familiale dans le centre de Paris et le caractère attractif de la cité scolaire Charlemagne, les places vacantes ont été chaque année davantage occupées par des élèves entrés par dérogation. L'année dernière, un quart des élèves étaient officiellement domiciliés en dehors du secteur de Charlemagne, au détriment des autres collèges du centre de Paris qui, eux, ont fermé des classes. Cette situation, néfaste pour ces collèges, handicapait également les élèves du collège Charlemagne. Les nombreuses dérogations « étouffaient » le collège dans un espace mal adapté à ce nombre : classes surchargées, cour et locaux exigus, queues interminables à la cantine, CDI minuscule, toilettes en nombre insuffisant, pas de salle pour installer

des casiers pour des livres ou des cartables, pas de salle pour un foyer socio-éducatif, pas de préau abrité de la pluie...

Nos enfants payent le prix! De plus, ces dérogations ont accentué à Charlemagne l'inégalité sociale et scolaire déjà inhérente à sa situation géographique.

## Suppression d'une classe en 6ème : un peu d'air pour les élèves de Charlemagne

La FCPE-Charlemagne, en concertation avec la mairie du 4ème arrondissement, le Conseil général de Paris, les conseils locaux de parents d'élèves des collèges du centre de Paris, la FCPE-départementale et le proviseur, M. Munoz, s'est prononcée en faveur de la suppression d'une classe par niveau, sur 4 années, au collège Charlemagne. Cette année disparaît donc une classe de 6ème (mais une nouvelle classe est ouverte au collège voisin François Couperin), l'année prochaine ce sera le tour d'une classe de 5ème, etc. de manière à obtenir 4 classes par niveau à la rentrée 2009, soit 150 élèves de moins. De son côté, M. Munoz s'est engagé à ne pas accepter plus de 28 élèves par classe en 6ème. Enfin de l'espace disponible se libère et son utilisation sera certainement un des chantiers de cette année 2006-2007.



## Votre enfant entre en 6ème

Si cette classe est dénommée "**classe d'adaptation**" c'est bien parce qu'elle constitue l'étape au cours de laquelle l'élève apprend progressivement à maîtriser les outils et modes de fonctionnement du collège, constituant un pas de plus vers l'autonomie : 10 professeurs, avec des pédagogies et des personnalités différentes au lieu de la petite équipe resserrée du primaire... Il faut se repérer, connaître les changements de salle, dominer son emploi du temps et apprendre à faire seul son cartable avec tout le nécessaire chaque jour mais sans le superflu (c'est déjà bien lourd). Le mieux est de s'organiser le soir pour éviter la panique des matins. Et puis, il y aura un peu de travail à faire chaque soir. Aidez votre enfant à s'organiser les premières semaines, révisez brièvement avec lui les cours de

la journée et rassurez-le : les professeurs sont aussi là pour l'aider grâce aux **2 heures de «méthodologie»** ou **«aide au travail»** par semaine. En 6ème, les élèves commencent une première langue vivante. **Attention : les élèves qui ont choisi l'allemand ne pourront pas choisir une seconde langue autre que l'anglais en classe de 4ème** au collège Charlemagne.

Grâce à la charte des emplois du temps mise en place à la rentrée 2005, vos enfants bénéficieront d'horaires adaptés à leur âge : 8h30-11h30/13h00-16h00, soit au maximum 6 heures de cours journaliers, avec cours le mercredi matin et pas d'école le samedi matin. Une innovation pour cette rentrée 2006 : **les enfants pourront aller à la piscine !**



## Votre enfant entre en 5ème

L'année de la 5è est celle où l'on consolide tous les acquis en les approfondissant ; c'est le moment ou jamais de rattraper d'éventuelles lacunes et de tester l'apprentissage du **latin**. Cette option prend 2 heures sur l'emploi du temps et charge notablement le travail des enfants à la maison, pourtant il peut paraître souhaitable de s'initier à une matière intéressante pour la culture générale qu'il sera toujours

possible d'abandonner après la fin de l'année si l'élève n'est pas motivé. Une autre matière commence : **la physique-chimie**. Dans le courant de l'année vous sera proposée une réunion pour le choix de la 2ème langue en 4ème : allemand, anglais, espagnol ou russe. Allez-y, c'est vraiment utile. Attention aux élèves un peu justes qui choisissent le russe : ils auront du mal à trouver un lycée d'accueil à proximité !

## Votre enfant entre en 4ème

Les élèves, qui ont toujours cours le mercredi matin, travailleront désormais un samedi matin sur 2. La classe de 4ème est réputée difficile, le rythme des apprentissages s'accéléralant et le programme comportant beaucoup de nouvelles acquisitions. Il est donc important de prendre un bon départ.

Soyez attentif : jusqu'à ces dernières années, les notes obtenues en 4ème entraient dans le cadre du **contrôle continu au brevet des collèges**. Nous attendons que soient précisées les modalités d'obtention du brevet 2007.

Enfin, on vous demandera en fin d'année quelles options vous souhaitez en troisième : latin,

grec, découverte professionnelle. Cette dernière option **n'engage en rien** votre enfant dans une filière d'études courtes et c'est une vraie opportunité pour découvrir d'autres horizons que ceux du collège.

Dans le cas où vous visez **une orientation professionnelle en fin de 3ème, vous pourrez opter pour une option découverte professionnelle « soutenue »** (certains établissements proposent cette option sur la base de 6 heures hebdomadaires au lieu de 3 à Charlemagne) : vous aurez à établir un dossier pour une affectation dans l'établissement choisi : il faut y réfléchir assez tôt !

## Votre enfant entre en 3ème

En 3ème, vous avez peut-être choisi l'**option découverte professionnelle**, mise en place pour la rentrée 2006 qui « vise à apporter aux élèves une première connaissance du monde professionnel par une découverte des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social. Son évaluation en contrôle continu est prise en compte pour l'obtention du Brevet » (nouvelle loi d'orientation).

Au collège Charlemagne, cette option est mise en place sous la forme de 3 heures hebdomadaires mais son contenu n'en est pas encore connu à l'heure où nous éditons cette Tribune.

*Attention : les options latin ou grec, ou encore le choix du russe ou de l'allemand, représentent une charge de travail lourde pour les élèves et il paraît déraisonnable d'y contraindre un enfant*

*peu motivé ou déjà en peine dans les matières du tronc commun. En pareil cas, les conséquences observées sur les élèves sont généralement néfastes.*

Avec la dernière année de collège se profile à l'horizon le premier examen national : le **Diplôme National du Brevet (DNB)**. Il ne sera pas obligatoire pour passer en seconde mais la loi Fillon tend à lui donner de l'importance pour certaines orientations professionnelles.

Cette année des changements sont attendus : note de vie scolaire, mentions et attribution de bourses au mérite.

Les modalités de prise en compte des notes en contrôle continu sont encore imprécises (cf. le site de l'éducation nationale : [www.education-gouv.fr](http://www.education-gouv.fr)).



# L'orientation en fin de 3ème...un casse-tête

Une réunion sur l'orientation sera proposée par le proviseur vers la fin du 2<sup>e</sup> trimestre. Puis vous aurez à émettre trois types de vœux, qui seront à confirmer dès le début du 3<sup>e</sup> trimestre.

1. Le premier porte sur le choix d'une seconde générale, technique ou professionnelle.
2. Le second porte sur quatre lycées d'affectation par ordre de préférence, dont trois doivent obligatoirement se situer dans le district (arrondissements 1,2,3,4,10,19,20). Si vous souhaitez un lycée hors district, vous devez obligatoirement le placer en premier choix.
3. Le dernier porte sur l'enseignement de détermination. Cette matière peut être vue de 2 façons : soit elle plaît particulièrement à l'élève et il souhaite la continuer jusqu'au bac : il doit alors choisir un établissement qui l'enseigne jusqu'en terminale ; soit la matière sera abandonnée en fin de seconde (elle sert alors soit pour la culture générale ou comme stratégie de sélection). Au lycée Charlemagne, les enseignements proposés sont : sciences économiques et sociales, mesure physique et informatique (uniquement en seconde) et grec ou latin (jusqu'en terminale).

Notre conseil : Votre premier vœu d'affectation sera déterminant, aussi **soyez très réaliste sur les chances de votre enfant d'intégrer cet établissement** car les lycées les plus demandés font le plein de leurs effectifs parmi les dossiers d'élèves les ayant indiqués en premier choix. Si votre premier vœu est rejeté, le risque est de n'avoir déjà plus de place dans les établissements demandés en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> choix. Dans le doute, n'hésitez pas à contacter l'éta-

blissement visé, car les plus prestigieux pratiquent une présélection au mois de mars ou avril sur examen des bulletins scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres de troisième. Renseignez-vous dès le mois de janvier !

Vos vœux d'orientation seront discutés au conseil de classe du troisième trimestre. Le proviseur qui le préside se prononcera alors :

- Soit le vœu de l'élève et la décision du conseil sont identiques (passage en 2<sup>de</sup> générale, technique ou professionnelle, redoublement) : il n'y a pas de problèmes.

- Soit le vœu et la décision du conseil sont différents : les familles devront alors prendre contact, dès le lendemain, avec le proviseur, pour déterminer ensemble les suites à donner (acceptation de la décision du conseil de classe, ou commission d'appel en cas de désaccord). La décision finale d'affectation relève de **l'inspecteur d'académie**.

Le conseil de classe du troisième trimestre donnera également une indication sur l'acceptation de votre enfant au lycée Charlemagne si celui-ci est placé en premier vœu.

Pour toute difficulté ou question sur les orientations et les affectations en seconde, n'hésitez pas à contacter le professeur principal, la principale du collège ou le proviseur dès que possible, ainsi que la conseillère d'orientation : durant l'année scolaire, celle-ci passera dans toutes les classes de 3<sup>e</sup>ème expliquer sa fonction et indiquer ses disponibilités pour recevoir les familles. Vos délégués FCPE, de classe et de niveau, sont aussi là pour vous informer...

## Redoublement et commissions d'appel

A la fin du 3<sup>e</sup>ème trimestre, des redoublements peuvent être prononcés par le conseil de classe.

S'ils sont avaisés par le proviseur, les parents sont contactés par la principale du collège qui leur indique qu'ils peuvent faire appel de cette décision et leur communique les lieux et dates des commissions d'appel, ainsi que les numéros de téléphone des représentants des fédérations de parents d'élèves qui siègent dans ces commissions. N'hésitez pas à les joindre.

Spécialement formés à cette tâche, ils seront de bon conseil.



## Des délégués FCPE à votre écoute... et attentifs à tous les élèves

### Les emplois du temps : une charte pour le confort des élèves

A la demande de nombreux parents, le conseil d'administration du collège a adopté sur proposition du proviseur un emploi du temps libérant certains samedis. Les nouvelles règles sont les suivantes :

- **en 6ème et 5ème** : pas de cours le samedi matin ; cours le mercredi matin ; journées équilibrées avec au maximum 6h de cours par jour, et si possible pas de cours de 16h à 17h.

- **en 4ème et 3ème** : cours le mercredi matin ; libération d'un samedi matin sur deux, (si possible les mêmes samedis que ceux libérés dans les écoles élémentaires), les samedis veilles de vacances et de week-ends prolongés. Les samedis travaillés seront consacrés de préférence aux cours ayant lieu par quinzaine ou aux cours d'EPS ; les journées seront équilibrées avec au maximum 7h de cours par jour, la dernière heure étant consacrée à l'EPS, aux options facultatives, ou aux cours en groupes réduits ou de soutien.

### Soutien scolaire, consolidation, groupes dynamiques...

**Bilan du dispositif 2005-2006:** La FCPE Charlemagne a toujours plaidé pour le renforcement du soutien aux élèves les plus fragiles. Elle s'est réjouie de la mise en place de cours de soutien à la rentrée 2005-2006 et a insisté pour davantage d'heures à la rentrée 2006. L'an passé, celles-ci ont été mises en place pour l'ensemble d'un niveau (par exemple 1 heure hebdomadaire pour l'ensemble des classes de 4ème) et suivies en début d'année par des élèves volontaires. Par la suite, les élèves ont été orientés vers ces soutiens en fonction de leurs résultats scolaires mais sans obligation. De nombreux élèves y ont renoncé d'autant que ces séances sont placées en fin de journée. La sensibilisation des familles a fait parfois défaut, ainsi que la coordination entre le professeur de la matière soutenue et le professeur de soutien. Au final, le bilan ne s'est pas révélé très positif, surtout pour

le soutien en anglais, boudé par les élèves. Par contre dans les classes de 3ème, la demande a été forte, notamment en mathématiques. Globalement, nos professeurs ont estimé que si le soutien s'avère théoriquement utile aux élèves de 6ème ayant des lacunes, ces lacunes se sont tellement accumulées par la suite qu'une heure hebdomadaire n'y change rien et qu'il vaut mieux la réserver aux élèves « moyens » en vue de consolider leurs acquis. Nous n'avons pu que regretter ce renoncement en partie lié à la faiblesse des moyens horaires de l'établissement.

### Dispositif 2006-2007:

Pour rétablir l'équité, un soutien aux élèves faibles en français sera dorénavant proposé en 6ème, des heures de consolidation en français en 5ème, en mathématiques et en français en 4ème : **n'hésitez pas à contacter la principale, le professeur de la matière concernée, ou vos délégués de classe pour tout renseignement.** Ces cours permettent un suivi plus individualisé en petit groupe, ils sont gratuits et représentent pour les élèves une véritable opportunité d'améliorer leurs apprentissages.

Certains élèves issus de classes ayant connu des difficultés en anglais l'an passé, par manque de professeur, auront des heures en plus pour rattrapage.

**En 3ème, pour l'anglais et les mathématiques, et en 4ème, pour l'anglais,** sera proposé cette année un dispositif expérimental permettant de décroïsonner les classes en répartissant les élèves en **groupes de niveau pour une durée de 3 mois.** Si leur niveau augmente, ils changeront de groupe à l'issue du trimestre. Pour les autres matières, ils gardent leur groupe classe de référence.

Outre les heures du programme obligatoire, l'emploi du temps comporte une heure de vie de classe attribuée le plus souvent au professeur principal. En 6ème, cette heure est hebdomadaire et consiste surtout en une aide individualisée au travail personnel. Dans les autres niveaux il s'agit d'une heure tous les 15 jours dont le contenu varie en fonction des besoins. En 3ème, elle est surtout destinée à la mise en place des projets pédagogiques de la classe et à l'information sur l'orientation.



## Les chantiers de la FCPE au collège

### La sensibilisation des élèves à la citoyenneté... l'affaire de tous

Nous souhaitons engager avec les enseignants, les élèves et l'administration une réflexion sur l'éducation à la vie collective et civique.

La FCPE s'inquiète des difficultés de relations entre certains élèves et certains enseignants, dans les deux sens: incivilités fréquentes voire en augmentation d'une partie des élèves, d'un côté, durcissement de l'attitude de certains membres de la communauté éducative, de l'autre; une gestion disciplinaire qui occupe nombre d'heures du personnel encadrant, mais qui n'est pas toujours comprise, et dont on pourrait améliorer le consensus par une réflexion collective et des échanges informels.

Certains parents s'inquiètent également de comportements d'incivilité caractérisée d'élèves envers leurs camarades (insultes sexistes, racistes, humiliations verbales, dégradations d'objets, de travaux scolaires et vols) dont ils se demandent s'ils sont autant pris en charge que les comportements d'incivilité envers les adultes ou que les élèves qui perturbent leur classe.

C'est pourquoi au dernier conseil d'administration de l'année 2005-2006, la FCPE a proposé d'organiser 1 ou 2 réunions par an sur un thème intéressant la vie de l'établissement. A titre d'exemple, Mme Opinel, bénéficiant des formations sur l'harmonisation des comportements pédagogiques et des sanctions, pourrait nous faire part de son expérience et de ses réflexions, puis s'engagerait un échange de vues, suivi d'un moment convivial.

Cette proposition a été très bien accueillie, tous y voyant l'opportunité d'un meilleur dialogue entre enseignants et parents ; le Proviseur a indiqué que tout ce qui peut mettre du liant dans les relations entre parents et professeurs est souhaitable et bienvenu...

En 2005-2006, nous avons malheureusement eu plusieurs **conseils de discipline** au sein du collège. C'est une épreuve pour les parents et un moment difficile à vivre pour la famille. Des représentants des parents d'élève y siègent. Si les membres d'un conseil de discipline ne sont ni accusateurs, ni défenseurs, la FCPE informe les parents qui le souhaitent sur la procédure et les soutient pour être préparés à ce conseil. Prendre contact auprès de votre représentant.

**Vous avez dit communication ?**  
Pour cette rentrée, la FCPE a informé le conseil d'administration de son souhait d'une amélioration de la communication avec les familles et d'une meilleure coordination des circuits d'information, et fait des propositions dans ce sens en commission permanente, notamment pour une meilleure définition des tâches de chacun, en particulier des professeurs principaux à qui le collège attribue une partie notable de sa dotation horaire en heures de «vie de classe». L'an passé, trop d'informations ont transité par les élèves et ont été, de ce fait, plus ou moins retransmises aux parents : informations pédagogiques, réunions, difficultés scolaires, absences de professeurs, cours de soutien... Pourtant les dispositifs avaient été mis en place par la direction du collège, et auraient été mieux valorisés par

une bonne gestion des carnets de correspondance. Cette année 2006-2007, les professeurs devront veiller au report des notes sur les carnets et prendre soin d'explicitier le calcul des moyennes trimestrielles. Les pages réservées à la communication avec les parents étant en nombre insuffisant, d'autres ont été rajoutées pour cette rentrée. Il serait aussi souhaitable que tous les parents veillent à les réclamer régulièrement à leurs enfants pour les examiner et les signer !



## Les chantiers de la FCPE au collège

### Poids des cartables, encore et toujours...

L'an passé, la sensibilisation de tous au problème du poids des cartables a abouti à une nouvelle liste de fournitures pour le collège, notamment des petits cahiers renouvelables et non plus de grands formats épais. Certains professeurs exigent pourtant des classeurs et précisent ce dont ils ont besoin à la rentrée. Attention: si les professeurs vous demandent des gros cahiers de 100 pages ou plus, vous devez refuser ! (consigne du proviseur). **Mais surtout, surveillez les cartables**, en particulier en 6ème, les élèves y entassent souvent plus qu'ils n'ont besoin !

Des démarches ont également été entreprises par la FCPE auprès de l'Adjoint au Maire chargé de l'enseignement afin d'obtenir des crédits exceptionnels pour l'achat de livres en double destinés à rester au collège, évitant aux élèves de les transporter toute une journée. Une pétition FCPE a circulé pour être remise aux instances compétentes en vue de l'attribution de ces fonds (pour y apposer votre signature, contactez-nous !).

L'espace libéré par la diminution des effectifs à Charlemagne devrait contribuer à mettre en place un dispositif de relais pour les cartables et les livres, qui évite aux élèves de porter toute la journée les 7 à 10 kilos de matériel scolaire. Voilà un champ de réflexion pour le futur !

### Fin d'un bulletin scolaire inéquitable...

Dès la 6ème, vous étiez avertis que les élèves qui «réussissent» sont les élèves forts en maths, en français et en anglais, le reste n'étant que broderie. Pour que vous en soyez convaincus, les bulletins scolaires étaient accompagnés de moyennes générales, mais également d'autres moyennes calculées en attribuant des coefficients 2 à ces trois matières considérées comme fondamentales.

Difficile avec cela de se rattraper ou de valoriser des compétences autres ...

La FCPE Charlemagne a demandé la suppression des coefficients 2 et un bulletin scolaire avant tout établi pour informer sur les compétences ou les faiblesses de l'élève. Allant plus loin, le proviseur a proposé la suppression des moyennes générales (d'ailleurs fort peu utiles mais importantes pour nos jeunes, car permettant l'attribution d'une mention). Evidemment, les enseignants restent libres de complimenter et d'encourager sur leurs bulletins les élèves qui le méritent ! Le conseil d'administration a voté cette proposition.

### Place des parents dans l'établissement

L'une de nos demandes est d'affirmer dans le futur projet d'établissement la place des représentants de parents d'élèves comme partenaires de la communauté scolaire, en précisant les modalités de leur participation y compris dans les domaines de la pédagogie ou à ceux touchant à la vie de l'établissement. Des réunions entre représentants de parents d'élèves et professeurs du collège sont souhaitables pour aborder toutes ces questions, mais aussi des rencontres informelles et conviviales. A quand une fête du collège à Charlemagne, ou une fête de départ des élèves de 3ème comme c'est le cas en terminale ?

### Dotations horaires, surveillants, cantine, toilettes, éducation à la santé, nouvelles orientations pour l'école...

Les chantiers ne manquent pas pour les parents qui veulent s'investir pour améliorer la vie et la scolarité des collégiens, et plus globalement peser sur les évolutions de l'enseignement dans notre pays. Vos délégués de Charlemagne sont aussi actifs sur les arrondissements du centre de Paris (l'Union locale FCPE Paris Centre regroupe les établissements des 4 premiers arrondissements) ou à l'échelle de la FCPE du département de Paris. Ils sont dans toutes les instances de concertation de votre établissement, mais aussi du rectorat et des collectivités locales.

## Les chantiers de la FCPE

### FORUM DES METIERS : UN GRAND SUCCES !

#### On recommence en 2007 ?

Un forum d'information sur les métiers et les filières professionnelles s'est tenu les 3 et 4 mars 2006 à la mairie du 3ème arrondissement. Cette manifestation destinée aux élèves des classes de 4ème et 3ème a été organisée par l'union locale FCPE Paris Centre, avec l'aide des associations de parents d'élèves (FCPE et APEM) des 7 collèges du centre de Paris et le centre d'information et d'orientation (CIO).



Les chefs d'établissements des collèges concernés s'y sont associés. Elle a remporté un vif succès.

Des stands par métier y étaient présentés, certains tenus par des corporations, beaucoup d'autres par des parents venus parler avec passion de leur métier. L'édition 2007 de ce forum est prévue en février, tous les parents intéressés peuvent déjà se manifester auprès de Sylvie Rimsky.

Contact: [rimsky@lbpa.ens-cachan.fr](mailto:rimsky@lbpa.ens-cachan.fr).



## Parent d'élève...un rôle difficile

Qui ne s'est pas senti pris au dépourvu face à une mauvaise note, un enfant qui se plaint d'un professeur, des notations très sévères, un absentéisme récurrent, un programme non fait ou des contrôles rares... ?

Ces questions que vous vous posez, d'autres parents se les posent certainement.

Cette hésitation que vous avez à aller voir le professeur (d'autant que votre enfant y est souvent opposé), d'autres parents la rencontrent aussi.

Un des rôles de l'association de parents d'élèves est justement de permettre aux parents d'échanger aussi bien sur des situations individuelles que sur des problèmes de classe, de réfléchir ensemble à des propositions constructives, de rencontrer les membres de la communauté scolaire pour progresser ensemble

La FCPE travaille à valoriser le rôle et la place des parents, mais pas seulement en siégeant dans les conseils d'administration ou dans les conseils de classe. Nous souhaitons avoir l'information la plus complète, y compris lorsqu'elle touche aux questions de programmes et de méthodes et sur l'enseignement dispensé aux élèves. En relation avec la nouvelle direction de la cité scolaire depuis 2 ans, nous sommes de plus en plus associés à la résolution des difficultés, seule façon d'éviter les situations conflictuelles. Ainsi nous siégeons dans les commissions de vie scolaire et avons à plusieurs reprises servi de médiateurs dans les classes. Pour cela nous avons besoin de tous les

parents : c'est à partir de vos témoignages que nous pouvons analyser une situation et agir. Dans une classe, les parents délégués sont les interlocuteurs et les coordonnateurs des parents. Ils peuvent servir d'intermédiaire avec un professeur ou l'ensemble de la communauté éducative.

Quand une question concerne plusieurs classes (professeur absent non remplacé, difficultés relationnelles...), les délégués de niveau prennent le relais, en lien avec la direction, pour essayer de trouver des solutions.

A Charlemagne, des progrès peuvent être réalisés dans l'information des parents sur le travail et les résultats scolaires : meilleure utilisation du carnet de correspondance, réunions parents/professeurs, réunions professeurs principaux/délégués de classe...

Force de proposition, les représentants de parents d'élèves souhaitent être associés aux décisions, y compris pour la résolution des problèmes d'indiscipline : rencontres régulières avec les CPE et les professeurs principaux, et pourquoi pas mise en place d'un conseil de vie scolaire ?

L'information entre les parents doit circuler vite et mieux : les délégués de classe et de niveau y gagneront en efficacité et nous éviterons le « pourrissement » de situations pénibles.

Donnez vos coordonnées aux parents délégués, prenez contact régulièrement, et mieux encore...rejoignez votre association. Ensemble, c'est déjà moins difficile d'être parent d'élève !



# Le fonctionnement de la FCPE Charlemagne

## Réunions du bureau et des délégués de niveau

Elles ont lieu régulièrement, environ une fois par mois, ainsi qu'avant chaque réunion du Conseil d'administration. C'est l'occasion d'un échange d'informations et d'expériences. C'est le lieu de la concertation sur les points que la FCPE souhaite voir abordés lors des Conseils d'administration.

## Réunions de niveau

Elles sont organisées par les délégués de niveau et sont ouvertes à tous les parents du niveau. Elles ont lieu au moins une fois par trimestre, avant les conseils de classe. Elles permettent de savoir si un problème est particulier à une classe ou bien concerne l'ensemble des classes d'un niveau. Les réunions offrent à chacun la possibilité de s'exprimer, d'échanger et de recevoir l'avis des personnes présentes sur les cas exposés.

## Assemblées générales

Elles sont ouvertes à tous les adhérents FCPE et ont lieu deux fois par an. Elles permettent des exposés sur des sujets d'actualité, suivis de débats entre les adhérents ainsi que les votes statutaires (élection des membres du bureau), et les délégations (parents délégués aux Conseils d'Administration).

## Comment contacter votre délégué de classe ou de niveau ?

Vous pouvez prendre contact avec eux par

téléphone ou par mail. Leurs coordonnées sont indiquées en dernière page de cette brochure. Quel que soit le problème, n'attendez pas pour le signaler. Vous apprendrez peut-être en cette occasion que vous n'êtes pas seul(e) dans votre cas... et les problèmes se résolvent toujours mieux à plusieurs.

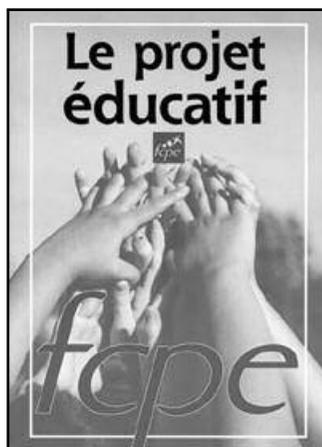
Chaque trimestre, le délégué FCPE de votre classe vous contactera (par téléphone ou via un petit questionnaire confié à votre enfant) pour pouvoir vous représenter le mieux possible lors du Conseil de classe.

## Comment savoir quand et où ont lieu les réunions et les assemblées ?

En consultant le site web de la FCPE Charlemagne :

<http://www.fcpecharlemagne.org>

Le Président du conseil local Charlemagne rappelle régulièrement les dates de réunion, par courrier électronique, aux membres du bureau.



## Devenez parent délégué au Conseil de Classe

Il y a 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par classe. Les parents délégués FCPE sont choisis par le Bureau du conseil local Charlemagne parmi les parents qui se proposent en début d'année. Au-delà du formalisme, cela permet durant l'année d'échanger avec un interlocuteur régulier sur les différents points que soulève cette fonction.

**Rôle du parent délégué :** représenter les parents, se faire connaître d'eux, s'assurer que les professeurs et notamment le professeur principal prennent les initiatives nécessaires et en temps voulu quand un problème survient avec un ou des élèves.

**Importance du 1er trimestre :** avant le 1er conseil de classe, les parents délégués prennent si possible contact avec tous les parents. Ils pourront ainsi porter leur parole auprès du conseil de classe. Au 1er conseil, il faut être vigilant au sujet des enfants qui risquent d'être en difficulté par la suite et s'assurer que les parents seront vite contactés.

Si des problèmes surgissent, les délégués de classe alertent le délégué du même niveau. Celui-ci s'en fait l'écho auprès du Bureau de la FCPE. Il peut ainsi évaluer si ces problèmes ne sont relatifs qu'à une classe ou à plusieurs et le type d'intervention que ceux-ci nécessitent : auprès d'un professeur ou bien de l'administration. L'année passe vite, il faut souvent être réactif à temps.



### Vous souhaitez devenir parent délégué de classe ?

Lors de la première réunion des parents, le 12 septembre 2006, un premier recensement des candidats sera fait. Il sera complété lors de l'Assemblée Générale des adhérents FCPE qui aura lieu le 26 septembre 2006 à 18h30.

**Il est impératif d'être à jour de sa cotisation pour pouvoir être parent délégué.**

Les parents délégués de classe sont ensuite désignés par le proviseur, sur proposition des associations de parents d'élèves et au prorata des résultats des élections des représentants des parents au Conseil d'Administration.

## Ce que défend la FCPE

### Une école laïque

L'école de la République est une école laïque, où tous les enfants et les jeunes, quelles que soient leurs origines, leurs convictions religieuses ou philosophiques, apprennent à vivre et travailler ensemble. Selon la FCPE, la laïcité fait le pari de la paix et de l'émancipation par la connaissance et la reconnaissance mutuelle des différences : refus de la violence, respect des droits de l'enfant, de la personne humaine en général et de la femme en particulier, lutte contre tous les racismes et les discriminations sexuelles, lutte contre les communautarismes.

### L'égalité des chances

**La gratuité :** elle ne saurait être assimilée à une quelconque mesure d'aide sociale. Pour la FCPE, elle répond au principe constitutionnel qui donne accès à tous au service public d'éducation.

**La qualité de l'enseignement** doit être assurée pour tous grâce à des moyens adaptés aux besoins de chaque établissement: soutien scolaire, dédoublement de classes, prise en charge des enfants en difficulté.

**L'assurance** doit être donnée aux élèves de recevoir tous les enseignements prévus au programme (remplacement des professeurs absents, dotation horaire globale suffisante)

### L'harmonie des rythmes scolaires et du temps de l'enfant

Les enfants sont des personnes et ont leurs rythmes propres, qu'il faut respecter dans une harmonisation

entre temps familial, temps scolaire, temps péri-scolaire, temps libre.

Pour la FCPE, tout projet d'aménagement du temps scolaire doit tenir compte en premier lieu de l'intérêt de l'enfant.

### La santé

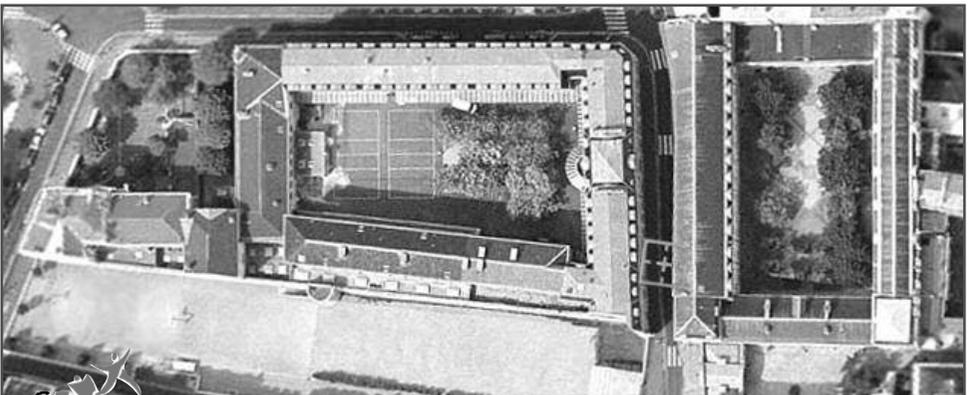
La santé des jeunes constitue un enjeu d'importance pour la société et aussi bien sûr pour l'école. Elle influe sur les apprentissages et la réussite scolaire. Si la responsabilité première en matière de santé des jeunes relève des familles, l'école a aussi un rôle à jouer, notamment en matière d'éducation: la FCPE souhaite que l'on incite davantage les jeunes à se préoccuper de leur santé.

### Les droits des parents

Pour la FCPE il s'agit :

- du droit de savoir, de comprendre ;
- du droit de donner son point de vue directement ou par l'intermédiaire des représentants élus selon les cas ;
- du droit de dénoncer éventuellement ce qui ne va pas ;
- du droit d'être reconnu, respecté et ce, quel que soit son milieu social.

Malgré la loi, malgré les décrets ou circulaires, l'institution scolaire a encore bien des difficultés à accepter que les parents jouent pleinement leur rôle dans les différentes instances: Conseil d'administration, Conseil de classe. La FCPE informe, conseille, soutient les parents, les aide à faire respecter leurs droits tout en leur rappelant leurs devoirs.



## Devenez parent délégué au C.A.

Au Collège, 6 parents élus siègent au Conseil d'Administration. Au lycée, ce sont 5 parents élus. Tous les parents (père et mère) sont électeurs.

Les élections auront lieu le 13 octobre 2006. Il est important de participer pour accroître le rôle des parents dans la vie de l'établissement. N'oubliez pas de voter ! La représentation des fédérations de parents d'élèves, tant au conseil d'administration et au conseil de discipline qu'aux conseils de classe, se fait au prorata de leurs voix.

L'année dernière, la FCPE a obtenu grâce à vos votes 4 sièges sur 6 au collège et 4 sièges sur 5 au Lycée. La confection de la liste FCPE aura lieu lors de l'Assemblée Générale de la rentrée.

Le Conseil d'Administration est une instance importante pour la qualité de la vie scolaire, qui se réunit au minimum une fois par trimestre et où sont débattus et votés :

- le budget
- la répartition de la dotation horaire globale
- le règlement intérieur
- les événements de l'établissement et leur organisation
- les voyages scolaires...

Les séances sont précédées quelquefois d'une Commission permanente où les siègent les membres du conseil d'administration en nombre restreint. Les représentants de l'association y portent les avis et les décisions des parents FCPE discutés au préalable en bureau de l'association.

Le Conseil d'administration élit en son sein les représentants :

- à la commission permanente
- au conseil de discipline
- au conseil de vie lycéenne (dont le rôle est de faire des propositions pour animer le lycée et améliorer la vie des lycéens)

### **Vous souhaitez devenir candidat FCPE au conseil d'administration ?**

Les candidats FCPE au Conseil d'administration seront élus par les adhérents FCPE lors de l'Assemblée générale, qui cette année se tiendra le 26 septembre 2006 à 18h30.

En général ils font partie du bureau de l'association. La profession de foi, véritable programme de ces candidats, est également élaborée et adoptée par l'Assemblée générale.

**Les élections des parents d'élèves au Conseil d'Administration auront lieu le 13 octobre 2006. Les 2 parents votent ! Le vote par correspondance est possible !**

**N'oubliez pas de voter : vous donnez plus de poids aux représentants des parents !**

**Vos contacts FCPE Collège**

Agnès LAINE (4è et 3è) \_\_\_\_\_ tél : 01 42 72 51 83 et 06 73 18 28 72

agnes.laine2@wanadoo.fr

Muriel PRUDHOMME (3è) \_\_\_\_\_ tél : 06 87 47 09 37

murielprudhomme@wanadoo.fr

Lucienne COSCAS-HATCHUEL (3è) \_\_\_\_\_ tél : 06 08 71 93 14 et 01 44 75 95 17

lucienne.coscas@noos.fr

François BOUE (3è) \_\_\_\_\_ tél : 01 42 74 67 87

francois.boue@laposte.net

Sylvie RIMSKY (4è) \_\_\_\_\_ tél : 01 43 25 84 93 et 06 09 24 26 39

rimsky@lbpa.ens-cachan.fr

Nathalie HARMAND (4è) \_\_\_\_\_ tél : 06 60 94 55 92 et 01 42 77 71 42

nathalie.harmand@club-internet.fr

Dominique PETITDEMANGE (5è) \_\_\_\_\_ tél : 01 42 74 52 45

d.petitdemange@senat.fr

Marion CHALLIER (6è) \_\_\_\_\_ tél : 06 20 27 74 00 et 01 45 23 02 48

mchallier@cite-musique.fr

**Un site Internet pour la FCPE Charlemagne: [www.fcpecharlemagne.org](http://www.fcpecharlemagne.org)****Vos contacts FCPE Lycée**

Laurence DINI-CESCAU ( 2è et Term.): \_\_\_\_\_ tél : 01 42 77 79 20

laurence.cescau@wanadoo.fr

Claire TCHIGIQUE (Term.) \_\_\_\_\_ tél : 01 48 87 76 15

patrice.pavie@interieur.gouv.fr

Cristina LABAT (1ère) \_\_\_\_\_ tél : 01 42 41 56 70 et 06 79 23 23 85

clabat@hotmail.com

Frédérique MOATI (1ère) \_\_\_\_\_ tél : 01 43 47 58 66 et 06 64 85 25 94

frederique.moati@wanadoo.fr

Béatrice FLORENTIN(2nd) \_\_\_\_\_ tél : 01 43 40 03 06

bea.florentin@wanadoo.fr

Marisa SOCHALA (2nd) \_\_\_\_\_ tél 01 42 01 78 42

msochala@noos.fr

**Contact classes préparatoires**

Mireille LEGENTIL \_\_\_\_\_ tel : 01 45 82 79 85

mi-lg@wanadoo.fr

**ADHEREZ A LA FCPE**

**A ce journal « la Tribune » est joint un bulletin d'adhésion**

*(à remettre à la loge du gardien à l'intention de la FCPE)*

**L'adhésion est indispensable pour être délégué de parents d'élèves aux conseils de classe**

**Rejoignez-nous et rendez-vous bientôt aux réunions de rentrée !!**